



PRÉFET DE LOIR-ET-CHER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Blois, le 14 octobre 2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Sécheresse : l'amélioration des débits des cours d'eau se poursuit lentement

À la suite des pluies de début octobre, et de la baisse des consommations d'eau notamment par la végétation, les débits des rivières présentent globalement une tendance à l'augmentation ou à la stabilisation. **Plus aucune zone n'est en crise dans le département. Quatre zones restent en alerte renforcée (Brenne, Masse, Cisse amont et affluents de la Loire amont) et une en alerte simple (Cosson).** Les nappes continuent de présenter des taux de remplissage faibles à très faibles en Loir-et-Cher.

S'agissant de l'axe Loire, il passe en vigilance sur décision de la préfète coordinatrice de bassin Loire-Bretagne, avec un débit de la Loire à Gien constaté en baisse à 66,5 m³/s le 10/10/22 (96,2 m³/s le 03 octobre 2022) mais restant supérieur au seuil d'alerte fixé à 50 m³/s.

La Beauce blésoise passe en situation d'alerte, avec pour conséquence l'interdiction des prélèvements pour l'irrigation du dimanche à 8 heures au lundi à 8 heures, soit 24 heures consécutives. Il n'y a pas de restrictions agricoles en Beauce Centrale.

Les restrictions d'usage sont consultables sur le site des services de l'État en Loir-et-Cher. Tout contrevenant aux mesures en vigueur encourt une peine d'amende prévue pour les contraventions de 5^e classe.

Compte tenu de l'ampleur de la situation, au-delà des restrictions formelles, chacun est appelé à maintenir un comportement responsable en réduisant ses consommations en eau au strict nécessaire.

Consulter l'arrêté sécheresse, le zonage et les mesures de restriction sur le site des services de l'État en Loir-et-Cher : <https://www.loir-et-cher.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eaux-et-milieux-aquatiques/Secheresse/Modification-des-mesures-de-restrictions-des-usages-de-l-eau>

Contacts presse

Service départemental de la communication interministérielle
02.54.81.55.80 – 02.54.81.55.82 | pref-communication@loir-et-cher.gouv.fr
www.loir-et-cher.gouv.fr | @prefet41